



Centre aixoise des Archives départementales - Charles d'Elisa Cornu

Centre aixoise des  
Archives départementales  
**DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

# Harkis

## Au camp des invisibles

Photographies d'Elisa Cornu  
et documents d'archives

du 16 septembre 2011  
au 28 janvier 2012



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE  
cg13.fr

Centre aixoise des Archives départementales  
25, allée de Philadelphie 13100 Aix-en-Provence  
04 13 31 57 00 / [www.archives13.fr](http://www.archives13.fr) / [www.culture-13.fr](http://www.culture-13.fr)

**Entrée gratuite**  
Du lundi au samedi de 10h à 18h (ouverture à 14h le mardi)

**Marseille  
Provence**  
capitale européenne  
de la culture  
**2013**





*M. Mohamed Ghomirani*



# Editorial

Par ses photographies, Elisa Cornu raconte les harkis du camp de Fuveau dont elle a partagé le quotidien pendant plus d'une année : dans la cité de Brogylum, elle réalise une série de portraits des trois générations, harkis, leurs enfants et leurs petits-enfants. Elle saisit aussi dans son objectif le camp du logis d'Anne à Jouques ; par ces photographies du camp abandonné, c'est la poésie de la trace qui inscrit le dialogue entre la présence et l'absence. Tout comme les documents d'archives qui, placés en résonance, veulent les nommer et leur redonner leur place dans notre histoire.

Les survivants de cet exil forcé gardent dans leurs yeux *l'apparente indifférence de celui qui sait que le destin des hommes n'est pas entre leurs mains ; on y voit la dignité de l'homme du Maghreb, dur et courageux, tel que l'avaient fait les siècles ; leurs yeux voient peut-être, par delà la mer, la splendeur des horizons de leurs pays* (Jacques Frémeaux, professeur à l'Université Paris-Sorbonne). Certains d'entre eux, les plus âgés, sont déjà partis mais Elisa Cornu leur garde son respect, son affection. Son témoignage est une approche humaine, artistique et esthétique qui s'articule autour de la mémoire, de l'exil.

**Jean-Noël GUERINI**

Président du Conseil général  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

# Harkis

## Au camp des invisibles

**« Le poète est le conservateur des infinis visages du vivant » (René CHAR)**

Nationale 7, chanson à succès de Charles Trenet des années soixante, route mythique du soleil que nous parcourions pour nous rendre à la plage de la Ciotat pendant les vacances scolaires... c'était la fin des années 60. Entassés à l'arrière de la déesse (ça ne s'invente pas) conduite par mon père, sous l'œil vigilant de ma mère, entre ma sœur et mes frères, j'ai encore en mémoire, comme l'on garde le souvenir de certaines odeurs de l'enfance, ce sentiment bizarre de malaise qui m'envahissait sur la route après le village de Fuveau, quand nous traversions la pinède, au niveau du camp du Brogylum...

Pourquoi dans ma vie de femme, après un travail engagé sur l'exclusion, dans le Nord-Pas-de-Calais, suis-je retournée sur les traces de mon enfance, dans ce camp qui m'avait troublée pour y rencontrer les personnes qui représentaient pour moi l'exclusion des exclusions.

En 1997 déjà ...

Mes photographies témoignent de cette rencontre avec les harkis du camp du Brogylum, seul camp où aujourd'hui encore une population de harkis soit toujours présente, sans mélange, comme si elle avait été reléguée et oubliée.

J'ai partagé leur quotidien pendant plus d'une année.

Mes portraits relatent cette expérience et donnent forme à des questionnements sur la mémoire, la reconnaissance, l'altérité en soulignant les empreintes inscrites sur les visages, telles des strates qui les soustraient à l'insignifiance et à l'oubli.

- Série de portraits de trois générations d'Hommes : les harkis, leurs enfants, leurs petits-enfants.

Ces portraits, au cadrage serré, effectués sans effet, de manière répétitive, en lumière naturelle, ont été pris dans le camp du Brogylum à Fuveau, en 1998. Fait rare et significatif chez des hommes pudiques, certains ont spontanément et fièrement arboré leurs médailles militaires pour les prises de vue effectuées devant leur maison.

- Une série de photographies du camp du Logis d'Anne traite de la dimension du paysage et de la problématique de l'exil. Par la poétique de la trace s'engage le dialogue entre présence et absence.

- La troisième série est consacrée aux femmes, elle constitue un autre volet de mon travail, le plus récent aussi. Il s'agit ici de mettre en perspective ces destins de femmes qui ont subi la fracture de l'exil, en faisant une focale sur une histoire singulière et leurs destins individuels. Ces vécus permettent d'accéder à une meilleure connaissance des apports culturels liés à la volonté d'intégration des familles, chacune constituée d'au moins huit enfants. C'est au travers de ces expériences de femmes que s'écrit notre histoire.

Elles participent par leur histoire propre, leurs coutumes et leurs traditions, à l'élaboration de la société française contemporaine.

Ainsi s'écrit cette immigration en France, une histoire d'autant plus douloureuse qu'elle est entachée du rejet radical par un pays natal. Ces femmes ont subi une double exclusion ; elles sont des réfugiées avant d'être des immigrées.

Si les hommes se sont toujours battus, c'est au travers du destin de ces femmes que je m'attache à exprimer la réalité profonde, d'amour et de paix dont elles sont depositaires. Elles gardent la mémoire d'un pays, d'une culture d'origine, qui est la source et le gage d'une civilisation mais aussi, une sensibilité commune aux deux berges de la Méditerranée, sans doute le berceau autant que l'espoir de l'humanité.

Dans ce lieu clos, les événements des vies construisent une mémoire qui se superpose à la mémoire régionale préexistante.

Voir et faire voir par la photographie, le mélange de cette identité collective, avec les identités individuelles de ceux qui la composent, avant que tout ne disparaisse dans la structure sociologique différente d'une « terre d'accueil », constitue la trame de mon travail.

Mon intérêt et mon attachement pour cette communauté se sont poursuivis dans le temps. A travers d'autres rencontres, d'autres lieux, en cultivant des liens d'amitiés, et en partageant les moments de joie, de peine, de vie...



L'actualité a placé ce thème sur la scène médiatique sans lui faire perdre pour autant de sa force et de son intérêt.

Peut-on, au-delà de la technique photographique, apporter au public le recul artistique nécessaire à une réflexion sur l'homme dans ce qu'il a d'universel ? Peut-on transformer celui qui regarde en voyant ?

Loin de la photo documentaire, c'est dans une approche artistique et esthétique que s'inscrit mon témoignage. Il devrait nous questionner car l'histoire des harkis hante notre territoire national et l'Histoire de la France. L'effacement dans lequel ils ont été tenus, ont été enfermés et oubliés... c'est leur histoire... c'est aussi notre histoire...

Pourquoi autant de devoirs de mémoire se bousculent-ils aujourd'hui sur la scène publique internationale ?

L'analyse du traumatisme comme construction sociale semble devenir un enjeu philosophique et éthique.

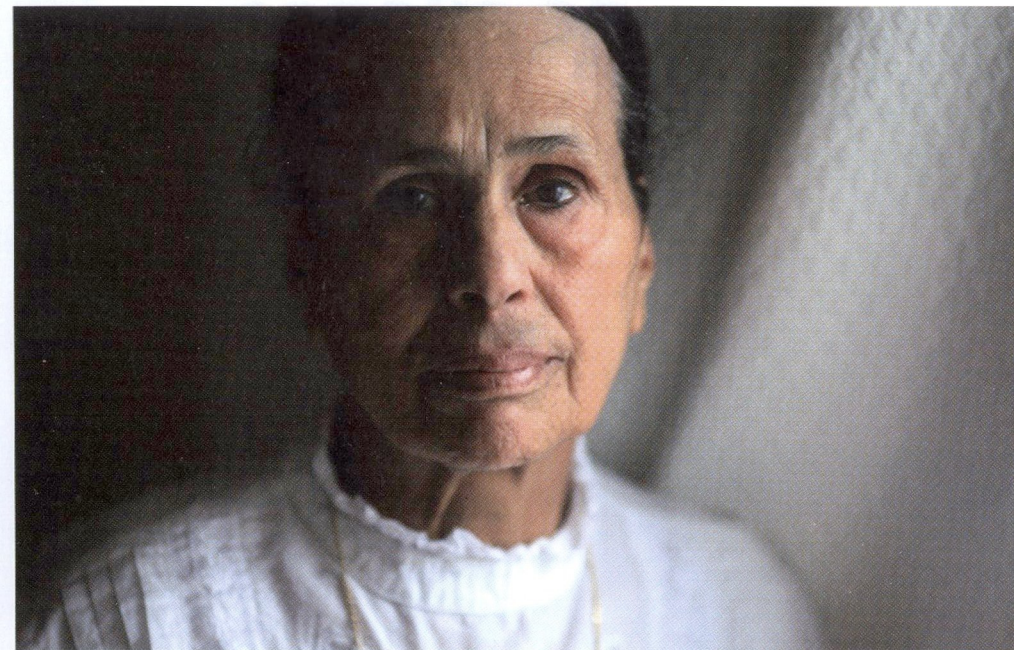
Dans une société où le matériel prend le dessus sur l'humain, l'histoire de ces Hommes souligne les contradictions d'un monde en mutation. Elle mérite d'être révélée car l'objet de la photographie est de mettre en lumière ce qui ne l'est pas spontanément.

Ce travail de mémoire est un travail de réconciliation, un travail de conscience. C'est une responsabilité politique, sociale, et civique qui dépasse l'opposition communautariste et idéologique.

C'est par la représentation symbolique et artistique que je propose de rompre le silence.

*« Le dialogue avec l'autre est un dialogue avec soi » Paul TILLICH.*

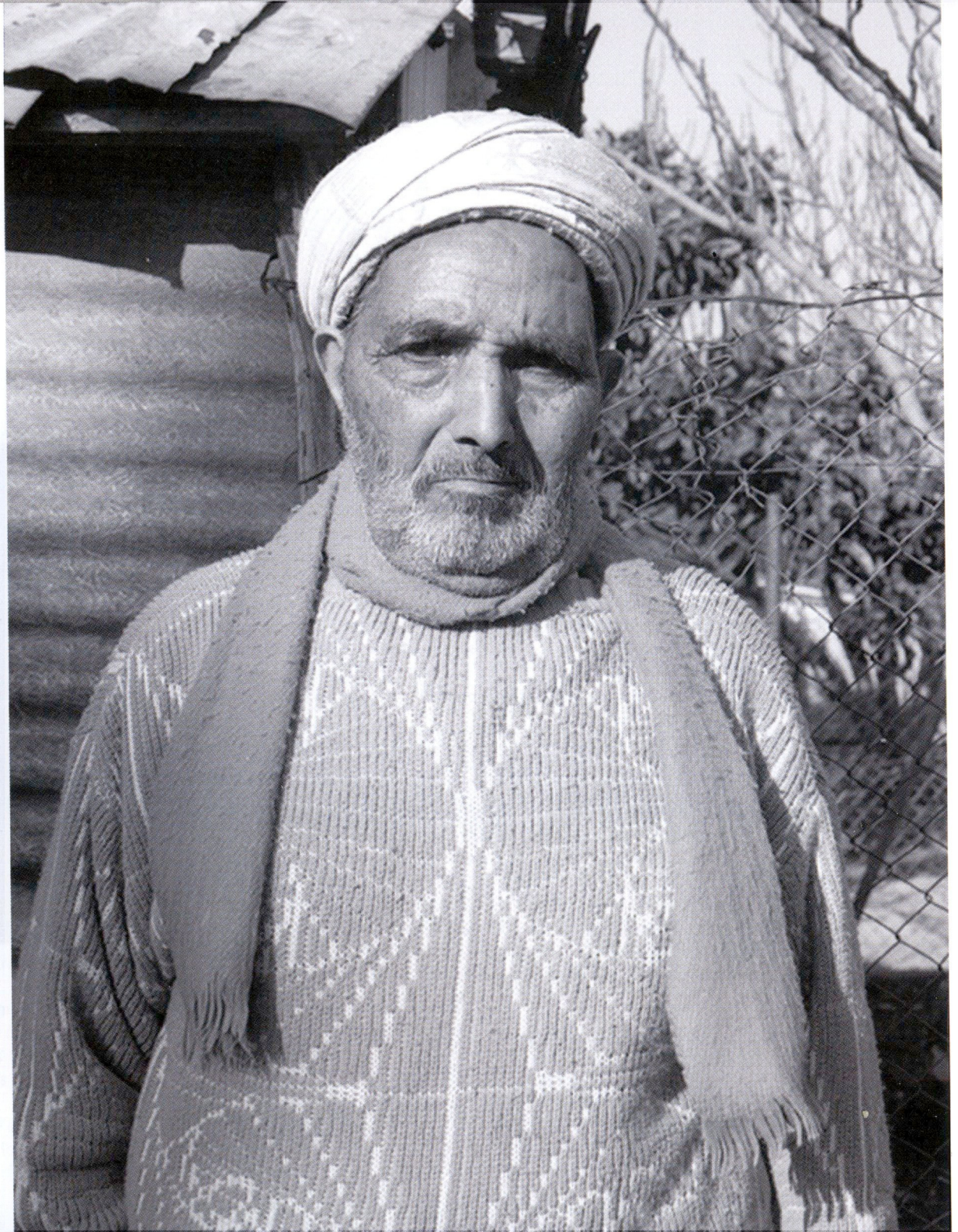
**Elisa Cornu**



*M<sup>me</sup> Bartha Ghomiriani, mai 2011*



# Un regard de silence



*M. Boudémi*



Bien loin de toute approche technique, mon propos veut ici libérer un peu de l'espace secret que se partagent les harkis dans la retenue et la dignité, il va sans dire. Dévoilons ce qu'ils ne montrent pas. Trop souvent l'Histoire et la société se sont débarrassées d'eux sans assez les entendre.

Comment sans considérer ce qu'ils recouvrent, regarder vraiment ces portraits ?

Allons alors en profondeur. Assurément ces visages sont ceux d'hommes de cœur et de confiance et tout autant d'êtres trahis. Plus que d'autres, ils méritent attention et je les connais bien pour être à leurs côtés – dans l'entraide et la confiance – depuis pas loin de cinquante années.

Chacun sait combien sont muettes les peines les plus intenses. Au travers de ce grand silence, pénétrons les douleurs cachées.

Oui, c'est d'abord le plus grand des Français en son temps, celui qui seul contre tous avait refusé la défaite et sauvé l'honneur du pays, qui les avait solennellement appelés, eux, les « musulmans » d'Algérie ! : « Venez à la France, Elle ne vous trahira pas ! ». Alors ils sont venus. Mais moins de quatre ans plus tard, le Général dira à ses ministres « Il faut se débarrasser sans délai de ce magma d'auxiliaires qui n'a jamais servi à rien ! »

Et ce ministre des soldats qui proclamait en 1961 : « La France n'abandonnera aucun de ses enfants ! », un an plus tard, il prescrivait lui-même de poursuivre les officiers qui tentaient de ramener en France certains de leurs supplétifs pour mieux les protéger...

Tout se sait, et ceux qui ont perdu patrie, frères et cimetières, demeurent aujourd'hui en silence, profondément atteints par l'abandon et prisonniers de leur fierté blessée.

Il convient de souligner ici ce très fort sentiment de confiance et de fidélité qui soudait si souvent les hommes entre eux. Combien de nuits dans l'isolement et les risques affrontés ensemble, entre frères, dans ces harkas de trente ou cinquante hommes du bled, et de quatre ou cinq autres venus de France. On ne parlait pas le français dans l'Algérie profonde ; or il fallait bien lire cartes et messages ou parler à la radio. Oui, plus que d'autres peut-être, les hommes, en Algérie, entendent la loi de la fraternité et surtout celle des promesses, celle de la parole donnée. On doit alors comprendre le scandale de l'enfermement dans les camps en 1962 en France, dans les chantiers au cœur des forêts ; cette absence manifeste d'estime et de reconnaissance a alors si profondément marqué ces hommes et leurs familles.

Voilà ce qu'il faut lire au fond de ces regards, si dignes et réservés. C'est surtout le silence de la désillusion. Germaine Tillion a déclaré : « Harkis et résistants vont bien ensemble ». Et pour sa part, Jean Daniel a demandé pardon aux harkis... Tous deux auront compris le scandale de l'abandon.

**François MEYER, ancien officier de harkis**



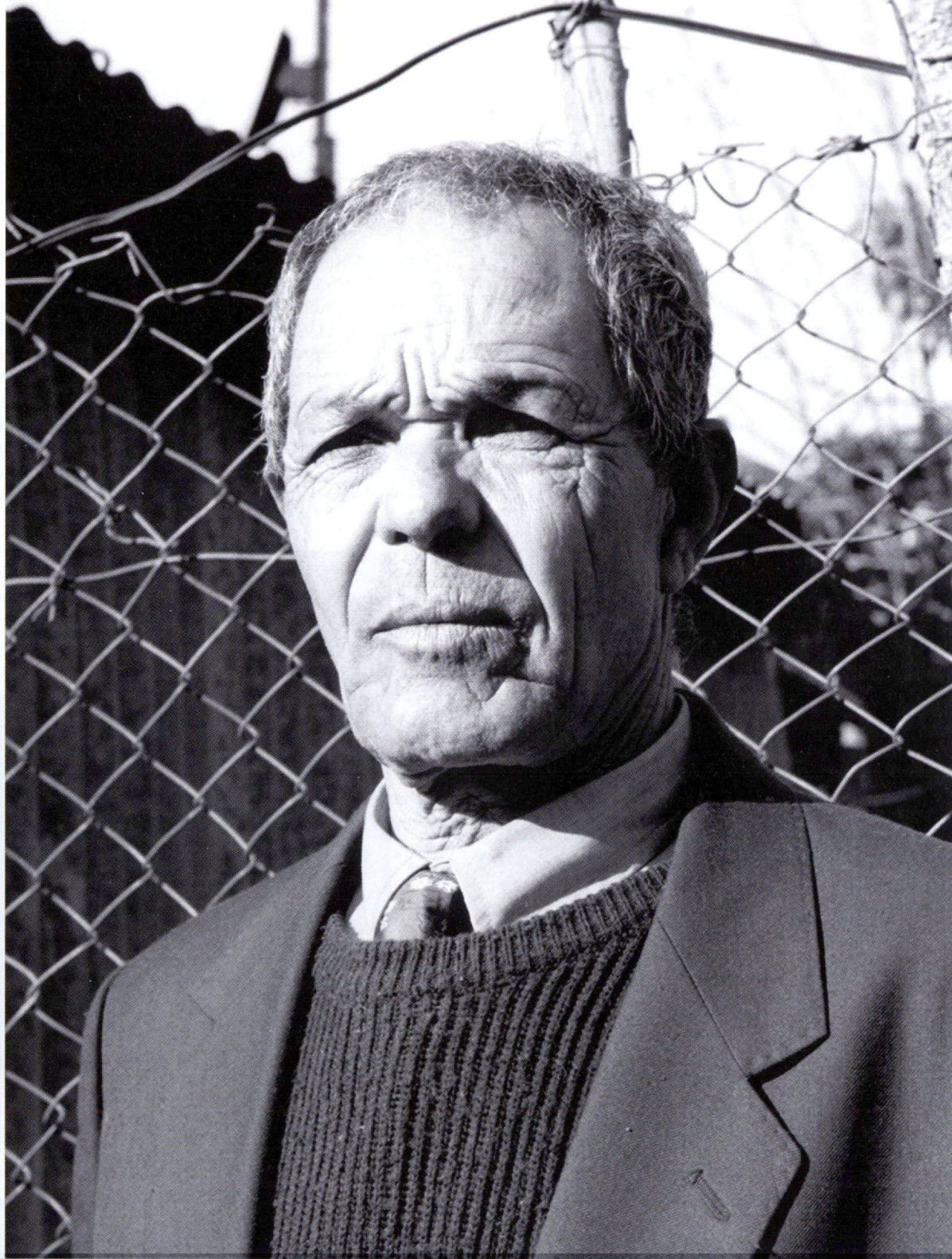
## ***Leurs yeux... par delà la mer***

L'image compte parfois plus que l'histoire. Que nous conte celle-ci, sinon les bruits et les fureurs qui poussèrent les uns contre les autres des hommes que tout aurait dû rapprocher ? A quoi bon rappeler que, pendant la guerre d'Algérie, près de 180 000 musulmans combattirent dans les rangs français ? Comment expliquera-t-on un engagement qu'on a trop facilement condamné, sans chercher à le comprendre ? Quand acceptera-t-on de dire que, guerre d'indépendance, la guerre d'Algérie fut, aussi, une guerre civile ?

Regardons plutôt ces photographies. Héritiers de générations de soldats algériens de l'armée française, ils durent payer la conséquence des erreurs de ceux qui les avaient engagés à leurs côtés. Beaucoup connurent la mort, et d'autres l'exil. Les survivants qui figurent sur ces images gardent l'apparente indifférence de celui qui sait que le destin des hommes n'est pas entre leurs mains ; des habitations provisoires où l'histoire les a poussés il ne reste plus que quelques débris de murs. Mais on ne saurait s'y tromper ; ils ont la dignité de l'homme du Maghreb, dur et courageux, tel que l'avaient fait les siècles ; leurs yeux voient peut-être, par delà la mer, la splendeur des horizons de leur pays. Français ou Algériens, ne les oublions pas. Ce serait nier une histoire qui est la nôtre.

**Jacques FREMEAUX, professeur à l'université de Paris-Sorbonne.**





*M. Gadouri*



# Les harkis (1954-2011).

## Enjeux d'histoire et de mémoire.

**Abderahmen Moumen**

**Chercheur associé au Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes (CRHiSM - Université de Perpignan) et chargé de cours à l'Université Lyon 2**

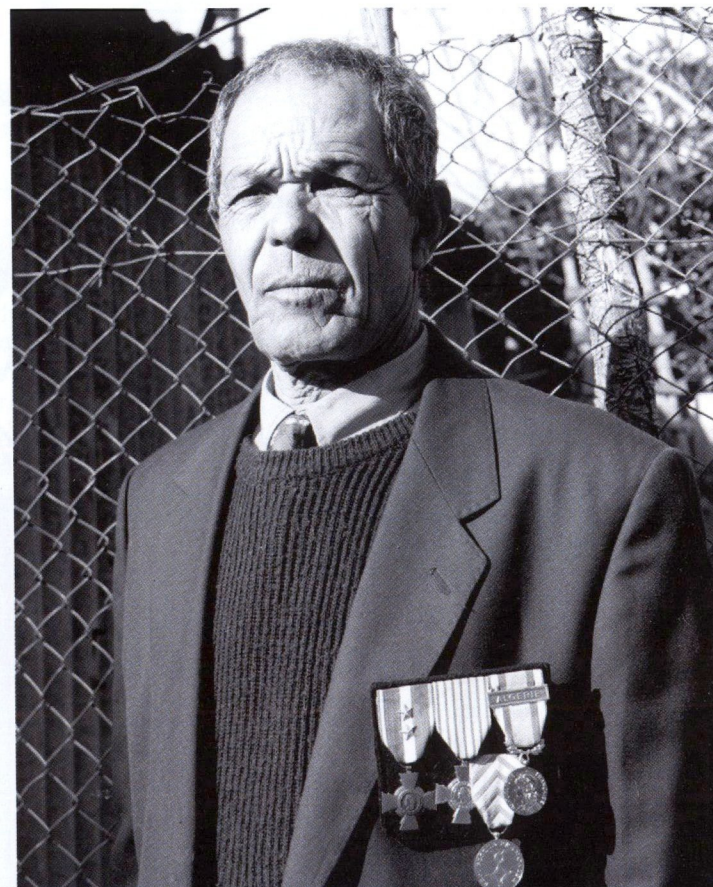
À l'orée de la célébration par la France et l'Algérie du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'indépendance algérienne, la place des harkis, comme d'autres pans de cette histoire, est toujours considérée comme une question socialement vive. Longtemps, les représentations simplistes ont opposé, dans une vision binaire, l'image des harkis, traîtres à une nation algérienne unie dans le combat pour l'indépendance à celle des harkis, indéfectibles patriotes de la Nation française. Ces imaginaires se sont imposés de manière concomitante à la constitution du groupe social harkis en 1962. Revenir sur l'histoire des harkis, c'est par là-même revenir sur la nature même des formations supplétives durant la guerre d'Algérie, sur les modalités de l'accueil des harkis en France, et enfin, sur les enjeux de mémoires autour de ce passé qui a bien du mal à passer.

### **Instrument et enjeu de la guerre d'Algérie : les supplétifs de l'armée française (1954-1962)**

Après le déclenchement de l'insurrection algérienne le 1<sup>er</sup> novembre 1954, l'état-major de l'armée française accepte rapidement le principe de la levée de troupes supplétives. Cinq catégories de formations supplétives civiles sont ainsi progressivement mises en place pour contribuer au « maintien de l'ordre » durant ce que l'on ne nomme pas encore la guerre d'Algérie mais « les événements » : les goumiers des groupes mobiles de police rurale (GMPR) transformés ensuite en groupes mobiles de sécurité (GMS), les mokhaznis chargés de la protection des sections administratives spécialisés (SAS), les assas (gardiens) des unités territoriales (UT), les groupes d'autodéfense (GAD), et enfin, les plus connus, les harkis, composant les harkas -provenant du mot arabe qui signifie « mouvement »-, salariés embauchés localement, au départ journaliers puis sous contrat d'un mois renouvelable, dont les blessures sont considérées comme des « accidents du travail ».

Liés à un ministère différent (ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires algériennes ou ministère des Armées), les supplétifs sont rémunérés comme des civils, hormis les membres des groupes d'autodéfense, bénévoles. Les harkis formant la catégorie de supplétifs la plus nombreuse, le terme est devenu générique à partir de 1962 pour désigner l'ensemble des anciens supplétifs, voire même tous ceux qui ont été à un moment ou à un autre de la guerre d'Algérie aux côtés de l'armée française (militaires engagés, appelés) ou de l'Etat français (fonctionnaires, élus et autres auxiliaires administratifs comme les caïds, aghas et bachaghas).

Dans la continuité d'une longue tradition coloniale d'emploi d'auxiliaires ou réguliers autochtones de l'expansion coloniale du XIX<sup>ème</sup> siècle à la guerre d'Indochine, dans la situation d'une dégradation des conditions de vie de la paysannerie algérienne, dans le contexte de violence des acteurs de la guerre d'Algérie prenant comme enjeu une population rurale à conquérir de gré ou de force, avec des raisons multiples d'engagement ou d'enrôlement, les supplétifs -dont l'objectif politique surpasse l'utilité militaire- deviennent à la fois un instrument et un enjeu durant ce conflit. C'est ainsi entre un minimum de 250.000 à 400.000 hommes que l'on peut établir le nombre d'Algériens engagés ou enrôlés dans une formation supplétive à un moment de la guerre d'indépendance algérienne.



M. Gadouri



## Une migration politique subie plus que désirée

Dès l'année 1961 et massivement en 1962, la politique française vis-à-vis des supplétifs de l'armée française s'oriente progressivement vers une déflation des effectifs. Les harkas, avec le nouveau statut des harkis de novembre 1961, sont l'objet d'une diminution constante des reconductions de contrat qualifiés de « cessation de service » : soit par demande des intéressés, soit par licenciement d'office, dans un contexte de méfiance générale vis-à-vis de ces hommes.

La signature des Accords d'Évian le 18 mars 1962, prévoyant une large amnistie tant pour les partisans du gouvernement et de l'armée française que du FLN et de l'ALN, scelle ainsi l'avenir des supplétifs. La question est claire tant pour le gouvernement que pour l'État-major des forces françaises en Algérie. N'étant pas de statut militaire, étant pour la plupart des citoyens de statut de droit local (différent de la majorité des Européens d'Algérie de statut de droit civil), considérés -politiquement parlant- comme de futurs algériens du nouvel état indépendant, ils doivent être rendus à la vie civile, désarmés et renvoyés dans leur foyer. Seule une minorité, les anciens supplétifs qui souhaitent s'engager dans l'armée française -et considérés comme aptes bien entendu- et ceux -avec certains civils- considérés comme réellement menacés seront transférés en métropole.

Ainsi, pour les harkis spécifiquement, le décret du 20 mars 1962 leur offre trois solutions qui doivent permettre de laisser la grande majorité d'entre eux en Algérie : l'engagement dans l'armée régulière pour une minorité, revenir à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou reconduire un contrat de six mois pour leur laisser un temps supplémentaire de réflexion. Après les Accords d'Évian, cette limitation des transferts -terme utilisé dans les correspondances des ministères- se poursuit avec acuité. Dans une note du 23 mai 1962<sup>(1)</sup>, il est précisé que la procédure de transfert des « éléments harkis » vers la métropole ne concerne que les harkis réellement menacés « et cette expression devrait être prise dans un sens très restrictif ».

Cette politique préalable de limitation volontaire du nombre de transférés est liée à plusieurs considérations. Les anciens supplétifs sont considérés par le gouvernement globalement comme un groupe inadapté à la société française, risquant ainsi de devenir une charge voire « des épaves », pouvant même être récupéré par l'OAS qui poursuit sa guerre car opposé aux Accords d'Évian. De plus, leur afflux dans un contexte de probable départ de nombreux Européens d'Algérie était perçu comme un problème supplémentaire encombrant pour le secrétaire d'État chargé des Rapatriés. L'afflux éventuel d'une masse de réfugiés serait aussi l'aveu d'un échec de « l'esprit de coopération » des Accords d'Évian. L'objectif de ceux-ci était de permettre à tous, anciens supplétifs comme Européens d'Algérie, de demeurer massivement en Algérie, le nombre de départ devant être le fait de quelques cas isolés. Les pouvoirs publics souhaitaient aussi ne pas envenimer les relations avec le futur gouvernement algérien avec l'accueil

d'anciens supplétifs susceptibles de devenir des opposants potentiels. Enfin, la perspective de représailles à l'encontre de tous ceux qui avaient servi au sein de l'armée française, dans les formations supplétives ou dans l'administration était minorée par le gouvernement, malgré les nombreux avertissements d'officiers et sous-officiers des forces armées françaises en Algérie.

Sous le prétexte d'une récupération -tout simplement exceptionnelle en réalité- des anciens supplétifs par l'OAS qui multiplie les attentats contre l'armée française, les membres du FLN ou de simples civils algériens et européens, des mesures coercitives sont prises par le ministre des Armées Pierre Messmer, le ministre de l'Intérieur Roger Frey et le ministre d'État Louis Joxe en charge des affaires algériennes, pour empêcher leur installation en France par le biais de filières clandestines. Ces filières mises en place par des responsables de formations supplétives (en activité ou qui ont démissionné pour ne pas contrevenir aux ordres), craignant pour la vie de leurs anciens « compagnons d'armes » et leurs familles, utilisent tous les moyens pour les exfiltrer en France. Le ministre d'État Louis Joxe, en charge des Affaires Algériennes, communique ainsi au haut commissaire en Algérie, Christian Fouchet dans un télégramme du 12 mai 1962 : « Les renseignements qui me parviennent sur les rapatriements prématurés de supplétifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la métropole dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef SAS... Vous voudrez bien faire rechercher tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie ... ».<sup>(2)</sup>



Le Méridional - AD BdR PHI 418/128,  
12 juin 1962



Le Méridional - AD BdR PHI 418/127,  
26 mai 1962



## Protéger une population suspecte

Malgré ces mesures de limitation des transferts, ce sont, à la fin du mois de juin 1962, plus de 10 000 personnes (harkis, moghaznis, groupes d'autodéfense et leurs familles) qui sont officiellement parvenues en France, plus quelques centaines d'autres qui ont pu s'installer par le biais de filières individuelles. Le flot ne se tarit cependant pas puisque des milliers d'autres se réfugient dans des camps de regroupement en Algérie comme celui de Tefeschoun en instance de départ pour la France.

Le gouvernement français décide la mise en place de camps de transit pour cette population. Aux camps de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) et Le Larzac (Aveyron) succèdent à partir de septembre, pour des raisons de saturation et d'hiver rigoureux, les camps de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) et de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard), enfin celui de Bias (Lot-et-Garonne). Plus de 42 000 personnes transitent finalement par ces camps de transit entre 1962 et 1965, sur près de 85 000 anciens supplétifs et leurs familles réfugiés en France.

Si le premier facteur à leur mise en place est de permettre le reclassement d'une population non prévue au départ, d'origine rurale pour la grande majorité, il s'agit aussi de protéger une population des risques de représailles en France. Si massacres et exactions se généralisent en Algérie sur les personnes désignées comme les « serviteurs du colonialisme » par le Front de Libération Nationale (FLN), et en premier lieu desquelles les anciens harkis, les représailles ne s'arrêtent pas après leur traversée de la Méditerranée. La Fédération de France du FLN surveille toute arrivée d'Algériens inconnus à la recherche d'anciens supplétifs. Ainsi, les préfets des départements à forte implantation de migrants algériens et de structures du FLN recensent à partir du mois de mai et tout au long de l'année 1962, des assassinats, des enlèvements, des extorsions d'anciens supplétifs. Craignant une extension de ces représailles, voire la poursuite en France de la guerre d'Algérie entre groupes d'anciens supplétifs et groupes du FLN, certains préfets demandent l'interdiction de l'installation d'anciens supplétifs dans leur département comme le préfet du Vaucluse. « Je demande à ce que des harkis ne soient pas affectés à des travaux forestiers dans mon département. J'attire en effet l'attention de M. le Ministre sur le fait que le Département de Vaucluse est vraisemblablement un de ceux qui, par rapport à l'importance de la population, groupe le plus grand nombre de rapatriés (pour 310 000 habitants, il y a environ 30 000 rapatriés). Par ailleurs, les arrestations importantes auxquelles il a été procédé, ne serait-ce que dans les dernières semaines, et celles à prévoir dans les jours prochains montrent que l'activité de l'OAS dans le Vaucluse retrouve une certaine recrudescence. Je rappelle que, depuis le commencement de l'année, mon département a eu à déplorer 47 plasticages. Ces faits me laissent penser que la présence de harkis en Vaucluse est susceptible de créer de nouveaux incidents ». (3)

Le Préfet Pérony, responsable du service d'accueil et de reclassement des Français musulmans, devant cette opposition propose ainsi de prévoir trois catégories de départements : les départements de la Seine, Seine-et-Oise et la ville de Marseille où il serait interdit d'implanter des harkis (nombre de rapatriés considérable ou emprise FLN certaine) ; les départements comme le Nord, la Moselle, le Rhône etc... où, en raison de l'existence de soutiens du FLN, il serait possible d'implanter des harkis avec l'accord des préfets dans des zones où localités étudiées avec eux ; et les autres départements où l'implantation de harkis devrait être admise normalement sauf objection motivée de l'autorité préfectorale. (4)

La fin de l'année 1962 annonce cependant une accalmie dans ces règlements de compte, ce qui entraîne une protection moins poussée. Le Premier ministre Georges Pompidou, dans une note confidentielle du 21 décembre 1962, précise ainsi que « le risque de violences ou de heurts entre les fractions algériennes hostiles, qui était sérieux il y a quelques mois, a disparu ou s'est aujourd'hui beaucoup atténué. Sauf démonstration contraire précise de votre part, il n'est plus un obstacle à l'installation de réfugiés musulmans et de leurs familles en quelque endroit du territoire métropolitain ». (5)

En même temps que soumis à une protection particulière, les anciens supplétifs sont suspectée d'une possible -mais en réalité illusoire- collusion avec l'OAS qui poursuit ses attentats en France, afin d'assassiner ceux qui ont « liquidé » l'Algérie française, De Gaulle en tête, ou de permettre le renversement de son gouvernement. Les camps de transit et les concentrations de familles d'anciens supplétifs sont ainsi l'objet d'une surveillance singulière.

## Rapatriés ou réfugiés ?

Dès l'arrivée des familles d'anciens supplétifs, le problème se pose, surtout à l'échelon local, de la dénomination de cette population. Quel est leur statut ? Réfugiés ou rapatriés ? Algériens ou Français ?

### 1.200 harkis, familles comprises ont débarqué du "La Fayette"



Le Méridional - AD BdR PHI 418/128,  
26 juin 1962



Toute personne est considérée comme rapatriée si elle répond à la définition de la loi Boulin du 26 décembre 1961 : « les Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'évènements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, pourront bénéficier du concours de l'Etat, en vertu de la solidarité nationale affirmée par le préambule de la constitution de 1946, dans les conditions prévues par la présente loi. Ce concours se manifeste par un ensemble de mesures de nature à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la nation... ». Diverses prestations sont prévues à l'arrivée des rapatriés, partagées en prestations de retour (allocation départ, bons de transport et réquisitions, indemnité forfaitaire de déménagement), les prestations de subsistance avec l'allocation de subsistance, et les prestations de reclassement (prime géographique, prime de reconversion et subventions de réinstallation). Avec l'afflux des rapatriés d'Algérie, un ministère des Rapatriés est créé, entre décembre 1962 et juillet 1964, pour s'occuper de leurs difficultés d'installation et de reclassement.

Théoriquement les anciens supplétifs et leurs familles sont considérés comme des rapatriés par les pouvoirs publics mais certains faits mettent en avant le flou dans lequel les pouvoirs publics se situent. Ainsi, les étapes fluctuantes de leur venue en France, le contexte particulier, le rapport à la nationalité française avec l'obligation qui leur est faite de procéder à une reconnaissance de la nationalité française, les mesures d'exception au regard de la législation sur les rapatriés nous interpellent quant à la pertinence de l'application de cette terminologie. Ces rapatriés, publiquement à part entière, mais dont les pratiques administratives des pouvoirs publics les classeraient plutôt entièrement à part, sont par certains aspects à la lisière de la situation de réfugiés.

Les termes employés dans les archives des ministères de l'Armée, de l'Intérieur ou du secrétariat (puis du ministère) chargé des rapatriés interpellent par le flottement sémantique concernant ces « musulmans » : transfert, repliement, rapatriement ; hésitant souvent entre « rapatriés musulmans » et « réfugiés musulmans ». Dans les diverses correspondances, ils sont désignés alternativement comme réfugiés musulmans, réfugiés harkis, musulmans harkis, musulmans réfugiés, musulmans rapatriés voire pour certains afin d'éviter toute erreur musulmans algériens harkis. Poursuivant en cela les catégorisations effectuées dans la presse qui tantôt incorporent les harkis dans des articles ayant trait aux rapatriés, parfois dans d'autres à l'afflux de la main d'œuvre algérienne en France.

Les divers recensements et autres statistiques effectués par les préfectures poursuivent dans cette logique. Les anciens harkis et leurs familles sont ainsi soit incorporés dans les statistiques relatives à l'ensemble des rapatriés, mais avec la précision « rapatriés musulmans » ou « ex-harkis », séparation est ainsi faite des rapatriés dits européens, soit englobés avec les Algériens mais signalés tout de même comme « ex-harkis ».

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
CABINET DU PRÉFET  
N° 07356  
(Rappeler les (Initiales) (Dates))  
EC/EP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MARSEILLE, le 16 MAI 1963

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE  
20 MAI 1963  
BOUCHES DU RHÔNE

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,  
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION EN MISSION  
EXTRAORDINAIRE POUR LA 9<sup>e</sup> RÉGION

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
25, rue Sylvabelle  
MARSEILLE

**OBJET :** Installation de familles d'ex-supplétifs musulmans à la cité du "Logis d'Anne". Scolarisation.

Au cours de la réunion tenue le 25 avril écoulé à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, sous la présidence de M. le préfet PERONY, les principaux problèmes posés par l'installation de familles d'ex-supplétifs musulmans à la cité du "Logis d'Anne", dans la vallée de la basse Durance, ont été étudiés.

En ce qui concerne la scolarisation, les mesures suivantes ont été arrêtées :

1°/- ouverture à la cité d'une classe maternelle et d'une classe de rattrapage,  
2°/- pour les autres enseignements du premier degré, répartition des enfants entre les écoles des trois centres environnants de Jouques, Peyrolles et Saint-Paul-lez-Durance.

Le ministère des rapatriés vient de me faire connaître qu'il a obtenu l'accord du ministère de l'éducation nationale pour la fourniture de classes démontables aux communes ne disposant pas de locaux scolaires suffisants.

SCOLARISATION DES ENFANTS DE HARKIS - BESOINS EN

Communes	: Nbre de classes mobiles demandées au : MINISTÈRE : : le 13 juin 1963 : le 22 juillet 1963:		Observations
JOUQUES	2 groupes de 2 classes mobiles	-	Lettre de M. le Préfet du 16 mai 1963 : 360 élèves à scolariser  Lettre du Capitaine Cheneau du 5 juillet 1963 : 68 enfants à scolariser
PEYROLLES	2 groupes de 2 classes mobiles	-	
FIVEAU	-	1 groupe de 2 classes mobiles	114 enfants à scolariser (lettre du Capitaine Cheneau du 5 juillet 1963)
LA ROCHE D'ANTHERON	-	1 groupe de 2 classes mobiles	75 enfants (lettre du Capitaine Cheneau du 5 juillet 1963)



## Continuités des représentations coloniales : la hiérarchisation des populations d'Algérie

Cette difficulté à cerner cette population entraîne finalement une différenciation dans l'accueil des populations repliées d'Algérie suite à l'indépendance. Ainsi, lors de l'arrivée des rapatriés, les pouvoirs publics différencient les groupes, opérant une hiérarchisation des populations : Européens d'Algérie, considérés comme des rapatriés sans équivoque ; les notables français musulmans à privilégier aux anciens supplétifs ; les anciens supplétifs soumis à un contrôle social, mais à traiter en priorité par rapport aux migrants algériens traditionnels.

Cette différenciation est aussi la conséquence de la perception que ces populations souhaitent une vie communautaire et la crainte d'incidents en les faisant cohabiter dans des structures d'accueil similaires : les « Européens » entre eux<sup>(6)</sup>, les « musulmans » entre eux. Ainsi, outre les camps de transit, hameaux forestiers et autres structures, des centres d'accueil spécifiques sont créés comme le centre d'hébergement du boulevard d'Anjou à Marseille (fermé le 20 décembre 1963) et strictement destinés aux réfugiés musulmans ; les pieds-noirs, transitent par d'autres structures d'accueil et divers lieux réquisitionnés.

Lors de l'arrivée des « notables musulmans » (élus, caïds et autres bachaghas) en France, les pouvoirs publics, à l'échelle départementale, ont pour consigne de les accueillir comme des Européens d'Algérie. La médiatisation de l'arrivée du Bachaga Boualam et de ses proches, 66 personnes au total, le vendredi 18 mai 1962 à l'aéroport d'Istres, encadrées par l'armée, pour s'installer à Mas Thibert (Arles) n'est qu'un exemple -certes le plus emblématique- parmi d'autres. Lors de l'arrivée de notables musulmans à Toulon le 7 juillet 1962, cette différence vis-à-vis des supplétifs est d'autant plus soulignée : il s'agit de « *musulmans de qualité (entre guillemets dans le texte) devant être traités exactement comme des européens* »<sup>(7)</sup>. Dans d'autres situations, il n'est pas rare de relever dans les courriers ce type de mention : « *il ne s'agissait pas de harkis, mais de notables (souligné dans le courrier), qui ne devaient en aucun cas être dirigés sur le camp du Larzac, prévu uniquement pour les harkis* », mais qui pouvaient être conduits vers le camp de La Rye, « *organisé pour recevoir des musulmans d'un niveau supérieur aux harkis* ».<sup>(8)</sup>

de procédures spécifiques : hameaux forestiers, Sonacotra (programme harki), logements SNCF, collectivités locales et associations, sociétés et organismes HLM .... : « *Vous ne devrez reloger les anciens harkis qu'après avoir relogé tous les rapatriés demandeurs de logement et particulièrement mal logés* »<sup>(9)</sup>. Concernant le reclassement professionnel, cette différenciation est aussi de mise, ce que certains dénoncent d'ailleurs, comme le chef de cabinet du préfet de la Drôme. « *En plus des difficultés inhérentes à leur situation de rapatriés, les anciens harkis sont défavorisés par rapport aux Européens dans le reclassement industriel. S'ils « ne font pas l'affaire », ils ne perçoivent plus l'allocation de subsistance, alors qu'un Européen pris « à l'essai » sans résultat peut y prétendre* »<sup>(10)</sup>. A cela s'ajoutent aussi les considérations « d'ordre ethnique » que certains industriels émettent sur ces soi-disant rapatriés. « *Le harki est avant tout un musulman avec son fatalisme et son optique totalement différente de celle du rapatrié européen* »<sup>(11)</sup>.

Il est à remarquer enfin que vis-à-vis de l'emploi, les pouvoirs publics insistent sur les priorités d'embauche par rapport aux migrants algériens traditionnels. Les services du SFIM demandent ainsi de limiter l'arrivée des migrants algériens pour favoriser les harkis<sup>(12)</sup>. Tout ceci est à remettre dans un contexte où les reclassements professionnels à partir des camps périlissent par les réticences de nombre d'employeurs à les embaucher : crainte de tensions avec les migrants algériens, la pression de certains syndicats comme la CGT refusant parfois leur venue, une main d'œuvre considérée comme inadaptée, dépourvue de qualifications professionnelles avec des difficultés à loger en raison de leurs charges familiales et, enfin, la prise en compte que les anciens harkis sont moins malléables que les migrants traditionnels avec des possibilités d'exploitation moindres du fait des contrôles effectués par le SFIM sur les salaires, les licenciements, la sécurité sociale. Politique poursuivie au début de l'année 1963 avec le Premier ministre qui demande, dans sa lettre du 21 janvier 1963, une priorité d'embauche à réserver aux réfugiés musulmans par rapport aux Algériens n'ayant pas souscrit la nationalité française, priorité rappelée dans un autre courrier daté du 16 février 1963 à l'attention du ministre du Travail et des directeurs départementaux<sup>(13)</sup>.

## Politique de regroupement et tutelle sociale (1962-1975)

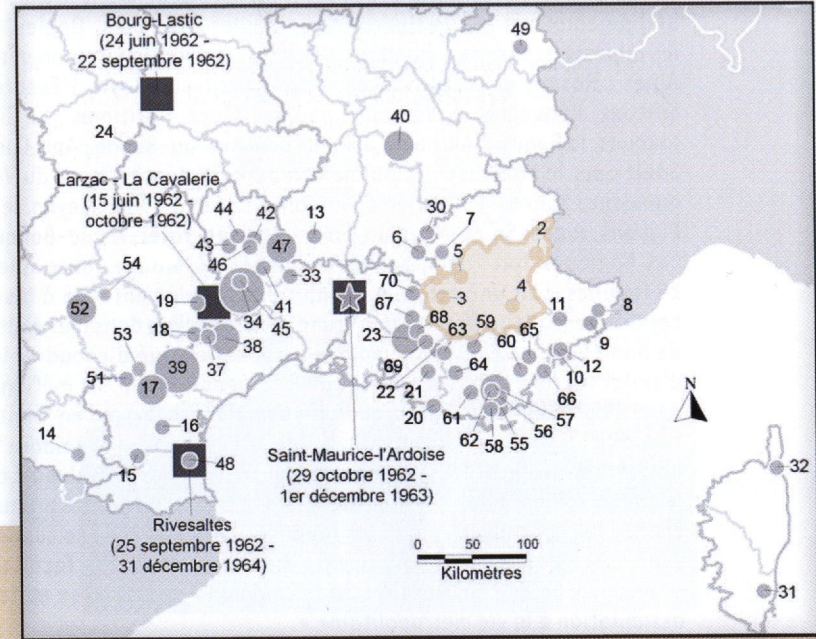
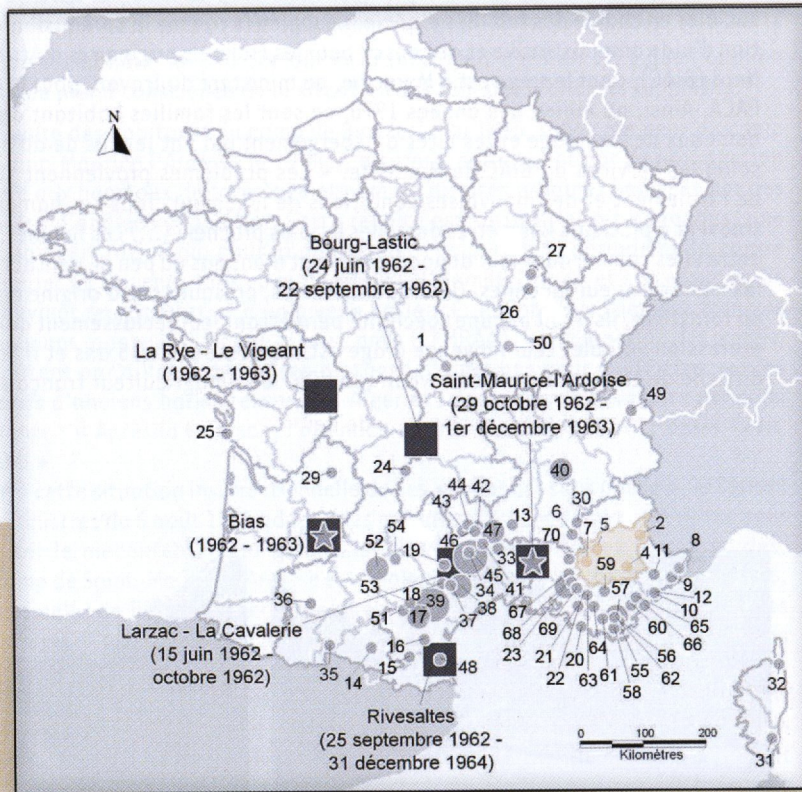
Les anciens supplétifs et leurs familles se répartissent très rapidement dans quatre zones géographiques essentiellement : le Nord et Paris, le Nord-est, l'axe Lyon-Grenoble et la côte méditerranéenne. Néanmoins, trois types de structures d'accueil, dans le cadre d'une tutelle sociale spécifique, concentrent une partie des familles d'anciens supplétifs : les « cités d'accueil » de Bias (Lot-et-Garonne) et de Saint-Maurice L'Ardoise (Gard) pour les familles désignées par les pouvoirs publics comme « irrécupérables » (handicapés physiques, invalides, veuves et orphelins...) ; dix-sept ensembles immobiliers spécialement conçus et réservés pour ces familles dans les zones urbaines comme la cité des Tilleuls à Marseille ; et enfin, 75 hameaux forestiers essentiellement situés dans le sud de la France.

Par ailleurs, cette hiérarchisation se poursuit bien au-delà de l'année 1962. Les différences de traitement sont ainsi effectives entre Européens d'Algérie et anciens supplétifs sur la question du logement par exemple. François Missoffe, ministre des Rapatriés, demande ainsi une priorité de logement pour les pieds-noirs par rapport aux anciens supplétifs, sous prétexte que ces derniers bénéficient





# Les camps de harkis en France



■ Camps de transit pour les familles d'anciens supplétifs (1962-1964)

★ Cités d'accueil pour les familles d'anciens supplétifs (1963-1976)  
 Bias : 1<sup>er</sup> semestre 1963 - 31 décembre 1976  
 Saint Maurice l'ardoise : 1<sup>er</sup> septembre 1964 - 31 décembre 1976

Les hameaux forestiers (par commune)

● 3 chantiers  
 ● 1,5 chantiers  
 ● 0,3 chantiers

**Allier**  
 1 Noyant (Saint-Hilaire)

**Alpes-de-Haute-Provence**  
 2 Jausiers  
 3 Ongles  
 4 St André-les-alpes  
 5 Sisteron

**Haute-Alpes**  
 6 Rosans  
 7 Montmorin

**Alpes Maritimes**  
 8 Breil sur Roya  
 9 L'Escarène  
 10 Mouans-Sartoux  
 11 Roquestéron  
 12 Valbonne

**Ardèche**  
 13 Largentière

**Ariège**  
 14 Montouliou

**Aude**  
 15 La Pradelle  
 16 St Martin des Puits  
 17 Pujol de Bosc

**Aveyron**  
 18 Brusque  
 19 St Rome de Cernon

**Bouches-du-Rhône**  
 20 La Ciotat  
 21 Fuveau  
 22 Jouques  
 23 La Roque D'Anthéron

**Cantal**  
 24 Chalignac

**Charente-Maritime**  
 25 La Tremblade

**Côte-D'Or**  
 26 Baigneux les Juifs  
 27 Vanvey sur Ouche  
 28 Is-sur-Tille

**Dordogne**  
 29 Lanmary

**Drôme**  
 30 Beaurières

**Corse-du-Sud**  
 31 Zonza

**Haute-Corse**  
 32 Casamozza

**Gard**  
 33 La Grand Combe  
 34 Villemagne (St Sauveur des Pourcils)

**Haute Garonne**  
 35 Juzet d'izaut

**Gers**  
 36 Mirande

**Hérault**  
 37 Avène Truscas  
 38 Lodève  
 39 St Pons de Thomières

**Isère**  
 40 Roybon

**Lozère**  
 41 Cassagnas  
 42 Chadenet - La Loubière  
 43 Chanac - Cultures  
 44 Mende  
 45 Meyrueis  
 46 St Etienne du Valdonnez  
 47 Villefort

**Pyrénées-Orientales**  
 48 Rivesaltes

**Haute-Savoie**  
 49 Magland

**Saône et Loire**  
 50 Glennes (Roussillon en Morvan )

**Tarn**  
 51 Arfons les Escudiers  
 52 Puycelci - La Grésigne  
 53 Anglès  
 54 Vaour

**Var**  
 55 Bormes  
 56 Collobrières  
 57 Gonfaron  
 58 La Londe  
 59 Montmeyan  
 60 Le Muy  
 61 Néoules  
 62 Pignans  
 63 Rians  
 64 Saint Maximin  
 65 St Paul en Forêt  
 66 Aigue-Bonne (St Raphaël)

**Vaucluse**  
 67 Apt  
 68 Cucuron  
 69 Pertuis  
 70 Sault

« Les camps des harkis en France » : cartographie établie par Aberahmen Mounen

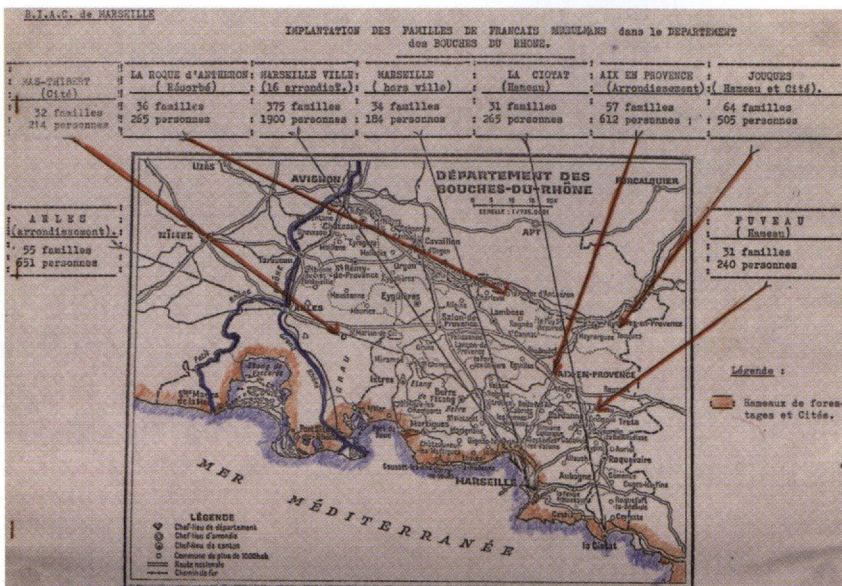


La région Provence-Alpes-Côte d'azur compte cependant le plus grand nombre de hameaux mis en place pour ces familles : Jausiers, Ongles, Saint-André-les-Alpes, Sisteron pour les Alpes-de-Haute-Provence, anciennement les Basses-Alpes ; Rosans pour les Hautes-Alpes ; Breil-sur-Roya, L'Escarène, Mouans-Sartoux, Roquesteron, Valbonne pour les Alpes-Maritimes ; La Ciotat, Fuveau, Jouques, la Roque d'Anthéron pour les Bouches-du-Rhône ; Apt, Cucuron, Pertuis, Sault pour le Vaucluse ; la palme revenant au département du Var avec douze hameaux : Bormes, Collobrières, Gonfaron, La Londe, Montmeyan, le Muy, Néoules, Pignans, Rians, Saint-Maximin, Saint-Paul-en-forêt, Aigue-Bonne.

Ces hameaux forestiers, souvent éloignés du village, avec une moyenne de 25 familles, soit une centaine d'habitants supplémentaires à leur arrivée dans ces différents lieux, sont soumis à une tutelle sociale dans leur quotidien. Un chef de hameau, souvent un ancien militaire, est chargé d'encadrer les familles et d'éviter les heurts, en lien direct avec la gendarmerie. La méfiance à l'endroit de ces hommes dont il était question lors de leur arrivée en France se poursuit finalement dans ces structures. Si les hommes étaient embauchés à l'Office national des forêts (ONF), les femmes, qui demeuraient la plupart du temps dans le camp, étaient elles aussi encadrées par une monitrice de promotion sociale, choisie le plus souvent parmi les rapatriés d'Algérie sur une supposée connaissance de cette population. Ainsi, elles étaient chargées de « faciliter l'intégration des familles d'anciens harkis dans la communauté française et de faciliter leur assimilation à la vie métropolitaine ».

Néanmoins, les situations seront différentes selon les hameaux. A ceux qui demeurent dans ces structures peu de temps et qui sont dispersés dans des espaces diffus, l'insertion socio-économique est bien entendu plus rapide à l'image des familles du hameau d'Ongles qui sont réinstallées dès 1966 dans l'agglomération cannoise. Les difficultés seront plus prégnantes pour les familles qui demeureront en lieu et place pendant plusieurs dizaines d'années voire jusqu'aujourd'hui dans le cas de Fuveau.

Ce constat est d'ailleurs très rapidement mis en évidence par les structures sociales en charge des familles d'anciens supplétifs comme le Bureau d'information d'aide administrative et de conseil pour les Français originaires d'Afrique du Nord (BIAC), dont le siège est à Marseille, au ministère du Travail, pour la région PACA. Ainsi, au milieu des années 1970, ce sont les familles habitant dans les hameaux de forestage et les cités d'hébergement qui ont le plus de difficultés selon les services du BIAC de Marseille. « Les problèmes proviennent surtout de l'isolement et des mauvaises conditions de logement. Tous ces hameaux se trouvent à plusieurs kilomètres des villes les plus proches. (...) Les femmes vivent entre elles comme dans leur douar d'origine et n'ont pas ou peu de contacts avec les ménagères européennes. Quant aux hommes, presque tous d'origine agricole ou forestière, ils n'ont aucune spécialité permettant leur reclassement dans une profession valable. Leur moyenne d'âge est maintenant de 45 ans et il leur est difficile de trouver autre employeur que l'ONF ou un agriculteur français<sup>(14)</sup> ».



Activité du BIAC de Marseille  
Fonds du Cabinet du Préfet  
AD BdR 135 w 398



Ruines de maisons



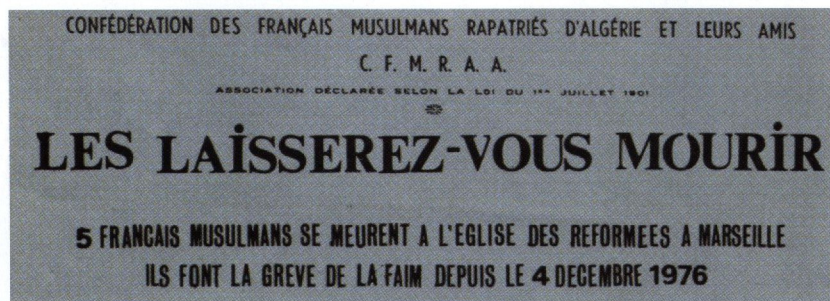


## De révoltes en révoltes (1975-1997)

Dès le début des années 1970, des manifestations et grèves diverses agitent le groupe social harki un peu partout en France. Mais c'est en 1975 que l'opinion publique prend conscience de la situation des familles d'anciens supplétifs.

La révolte des habitants du camp de Bias le 7 mai 1975, suivie par ceux du camp de Saint-Maurice l'Ardoise le 19 mai, a surpris notamment par sa propagation rapide aux hameaux de forestage et nombre de cités urbaines habitées par des familles d'anciens supplétifs. Cette révolte est surtout le fait de jeunes, une seconde génération qui pour la plupart est née durant la période de la guerre d'Algérie. Ils suivent, dans ce mouvement, M'Hamed Laradji et son association qui devient représentative à un niveau national : la Confédération des français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA). À l'occupation des camps, s'ajoutent par ailleurs des prises d'otages d'Algériens pour médiatiser sur les enfants d'anciens harkis retenus en Algérie. La formule de la révolte est ainsi parlante : « Après la trahison, l'abandon ; après l'abandon, l'exil ; après l'exil, l'oubli ».

Face à cette situation insurrectionnelle de ces « rapatriés sans patrie », le Conseil des ministres du 6 août 1975 adopte des mesures d'urgence et à court terme pour apaiser le mécontentement généralisé des anciens harkis et leurs familles. Le camp de Saint-Maurice l'Ardoise est finalement détruit à la fin de l'année 1976, quand celui de Bias ne le sera que quelques années plus tard. Néanmoins, les structures et autres organismes de suivi de cette population se succèdent les uns après les autres, preuve d'une incapacité à régler fondamentalement les difficultés des anciens harkis et de leurs enfants. Ainsi, au Service des Français musulmans (SFM) font suite les Bureaux d'information, d'aides et de conseils (BIAC) en 1975, puis la Délégation nationale à l'action sociale éducative et culturelle en 1982, transformée rapidement par Raymond Courrière en Office national de l'action sociale et éducative (ONASEC), qui fermera d'ailleurs suite à un scandale financier. En 1981, 28 500 personnes soit 3 560 familles vivent encore dans 65 zones à forte concentration (23 hameaux ou anciens hameaux de forestage et 42 cités urbaines).



## Au cœur des enjeux de mémoire

Après ces désirs d'oubli sur la guerre d'Algérie en France et l'instauration d'une histoire officielle et mythifiée en Algérie, après les silences et la difficile transmission de cette histoire complexe, à l'instar de l'ensemble des acteurs de la guerre d'Algérie (appelés, immigration algérienne, messalistes, pieds-noirs...), la question des anciens supplétifs de la guerre d'Algérie ressurgit, le plus souvent par le biais de la seconde génération, dans le cadre de ces « accélérations de mémoire » des années 1990-2000.

Suite au nécessaire travail de deuil, ces retours de mémoires plurielles sont à mettre en relation avec la tourmente algérienne des années 1990 et ses résonances en France, à la fin de cette occultation avec la reconnaissance par l'Assemblée nationale du terme « guerre d'Algérie » le 10 juin 1999 et à cette récente médiatisation accentuée de cette page de notre histoire.

Plus particulièrement, la résurgence de la « question harkis » est liée à plusieurs facteurs. Outre les révoltes et lois en faveur des familles d'anciens supplétifs (1987, 1994, 1999, 2005), le terme « harkis », hier galvaudé, est aujourd'hui assumé par une large frange de la seconde génération. Les travaux scientifiques actuels ont permis de se départir de ce diptyque idéologique qui cloisonnait les anciens supplétifs en explicitant la complexité de cette histoire. Les écrits littéraires sur les harkis et les expositions ont contribué à sensibiliser une opinion publique souvent peu instruite du sujet. Les professeurs d'histoire s'interrogent sur la manière d'aborder le sujet des harkis en classe avec des journées d'étude, entre autres à l'initiative de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) mais aussi de certains centres de formation des professeurs (IUFM).



Des lieux d'exposition, comportant aussi une portée symbolique, contribuent à la connaissance de l'histoire des familles d'anciens supplétifs comme le Musée-Mémorial du Camp de Rivesaltes en préfiguration ou la Maison d'Histoire et de la Mémoire d'Ongles (MHeMO) inaugurée en 2008. Selon l'historien Jean-Jacques Jordi, « cette exposition, située dans le château d'Ongles, combine à la fois le caractère « monumental » du lieu, les personnes, les archives, l'événement. Cette exposition devient donc un lieu de mémoire parce qu'elle échappe à l'oubli, un lieu d'histoire parce qu'elle met de l'intelligibilité et de la compréhension, un espace où les hommes, d'où qu'ils viennent, se sont engagés dans une histoire collective. Il n'est de lieu de mémoire que dans une histoire collective et partagée. Mais Ongles n'est pas que cela : c'est parce que les souvenirs restent, c'est parce que les émotions demeurent, c'est parce que le recours à l'histoire y est si nettement marqué que ce village, Ongles, devient aussi l'espace de l'épreuve de la citoyenneté, une épreuve commencée un certain 06 septembre 1962 et qui se poursuit. »<sup>(15)</sup>

Des personnalités publiques de premier plan ont appelé à une meilleure compréhension d'une histoire confisquée à l'instar de Jean Daniel, Jean Lacouture ou Germaine Tillion. La célèbre ethnographe, résistante en 1940, déportée au camp de Ravensbrück, médiatrice durant la guerre d'Algérie avec le FLN, écrit ainsi dans son article « Harkis et résistants vont bien ensemble » (La Croix, 3 avril 2003) : « Les harkis ont longtemps été condamnés au silence, assommés par des injures absurdes et il est temps de tourner la page de la guerre, mais auparavant tout doit être dit. Car lorsque la vérité est dite, on est plus riche pour effacer un passé douloureux ».

S'effectue aussi une réappropriation des premiers espaces d'accueil des familles d'anciens harkis, dont en premier lieu les camps de transit et/ou cités d'accueil comme Bourg-Lastic, Le Larzac, Rivesaltes, Saint-Maurice l'Ardoise et Bias. Des stèles ou plaques sont inaugurées dans ces lieux qui deviennent l'objet de « pèlerinages de mémoire ». Les hameaux forestiers deviennent à leur tour lieux de mémoire vivants pour les familles qui résident toujours sur le site comme à Pertuis ou Cucuron dans le Vaucluse, ou lieux de mémoire avec plaques, cérémonies du souvenir ponctuelles ou visites dans le cadre d'un « retour aux sources » comme à l'ancien hameau de Puicelsy dans le Tarn. Parfois, les fondations du hameau ou les baraquements en préfabriqué y sont conservés comme derniers témoins du passé à l'instar de la commune de Montmeyan dans le Var. Dans certaines villes où les familles d'anciens harkis furent nombreuses, des « rues des harkis », comme à Grand-Couronne en Normandie en 1990 et Dreux en 2009, ou des « ronds-points des harkis », comme à Fréjus en 2008, sont inaugurés en présence des édiles municipaux. Phénomène qui ne fait que s'amplifier, puisque les projets se suivent d'années en années, avec ce projet d'une plaque commémorative pour les 75 hameaux forestiers.





Une précision est tout de même à relever, différenciant les lieux de mémoire pieds-noirs et harkis, non pas dans le souvenir du drame de la transplantation et de l'arrachement à la terre natale, mais dans les conditions de leur venue en France. Pour les pieds-noirs rapatriés d'Algérie, les lieux de mémoire s'articulent autour de la notion d'exil, avec les tentatives de reconstitution de sociabilités du pays perdu dans le cadre de retrouvailles de masse lors d'évènements (pèlerinages, amicales de régions, de villes, de quartiers, de lycées...) ou autour de ces fameux monuments de l'exil, rapatriés en France. Pour les harkis, ces lieux de mémoire se focalisent sur les premiers lieux d'arrivée en France, sur le souvenir des modalités d'installation, sur ces structures d'accueils spécifiques que sont les camps de transit, les hameaux forestiers, les - improprement nommés - cités d'accueil pour les « irrécupérables », les cités urbaines dans les agglomérations. Si pour les uns, les lieux de mémoire, c'est se souvenir de là-bas avant l'exil, pour les autres, il s'agit de se rappeler de l'ici, après l'exil.

Enfin, en Algérie comme en France, les harkis apparaissent dans le débat public. En France, les termes du débat se focalisent sur la reconnaissance par les pouvoirs publics des drames subis par ce groupe social. Le président Jacques Chirac prononce ainsi un discours aux Invalides le 25 septembre 2001 lors de la Journée d'hommage aux harkis où il exprime la reconnaissance de la nation envers ces hommes. La campagne présidentielle de 2007 voit aussi les candidats Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy prendre position officiellement pour une reconnaissance par l'État de « l'abandon des harkis ».

En Algérie aussi, la question des harkis revient à l'ordre du jour tant au niveau médiatique que politique. La presse publie des articles sur les harkis ou laisse la parole à la seconde génération. Néanmoins, les harkis sont invités bien malgré eux dans les campagnes électorales soit sous la forme d'invectives ou soit en faveur d'une réconciliation.

Malgré les stéréotypes tenaces, malgré les « crispations mémorielles » de ces dernières années, les harkis, comme d'autres acteurs ou événements de la guerre d'indépendance algérienne et ses continuités, sont désormais un objet scientifique légitime. Les récents travaux historiques, avec l'utilisation des archives désormais accessibles et des soutenances de thèse de plus en plus nombreuses, permettent d'appréhender plus sereinement la complexité de ce groupe social, préfigurant ce passage progressif de la mémoire à l'histoire, inséré dans ce mouvement d'écriture d'une histoire franco-algérienne.





## Notes du texte Les Harkis (1954-2011)- Enjeux d'histoire et de mémoire

- (1) Centre des archives contemporaines - CAC 19910467/2. Vraisemblablement du ministère de l'Intérieur.
- (2) Service historique de la Défense - SHD 1 H 1260 - 2. Ce télégramme fait suite, entre autres des initiatives individuelles, à l'arrivée de 90 personnes (anciens supplétifs et familles) début mai à Marseille sur le paquebot « Ville de Bordeaux ».
- (3) AD84 176 W 594. Correspondance du préfet, second semestre 1962.
- (4) CAC 19920149/1. SFIM, note à l'attention de M. Lienard, courant août 1962 ; SFIM, note à l'attention de M. Boulin, 31 août 1962.
- (5) AD84 176 W 594. N° 14.588/SG.
- (6) CAC 19920149/1. Note pour le préfet sur l'hébergement des rapatriés musulmans, 29 janvier 1964.
- (7) CAC 19910467/1. Courrier du sous-préfet de Toulon au préfet du Var, 9 juillet 1962.
- (8) CAC 19910467/1. Courrier du préfet du Var au ministre de l'Intérieur, 10 juillet 1962.
- (9) AD84 176 W 594. Ministre des Rapatriés, François Missoffe, à l'attention des préfets et des délégués régionaux du ministère des Rapatriés, 31 janvier 1964.
- (10) CAC 19920149/3. Courrier au SRFIM daté du 27 février 1963.
- (11) CAC 19920149/3. Courrier du responsable de l'entreprise Zimmerfer (Louviers) au SRFIM, 2 mars 1963.
- (12) CAC 19920149/1. SFIM, 22 novembre 1962.
- (13) CAC 19920149/1.
- (14) AD13 135 W 398. Rapport sur la situation des Français musulmans installés dans le département des Bouches-du-Rhône, 18 mai 1976.
- (15) Jean-Jacques Jordi, « Ongles : lieu de mémoire et espace de la citoyenneté », in Abderahmen Moumen (sd), 1962-1971. Ongles, village d'accueil des familles d'anciens harkis, Mairie d'Ongles - Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, 2008, p.15.

## Bibliographie

- Fatima Besnaci-Lancou, Benoit Falaize, Gilles Manceron (sd), Les Harkis. Histoire, mémoire et transmission. Paris, L'Atelier, 2010
- Fatima Besnaci-Lancou, Moumen Abderahmen, Les harkis, Paris, Collection Idées reçues, Le Cavalier bleu, 2008, 126p.
- Charbit Tom, Les harkis, Paris, La Découverte, 2006, 119p.
- Mohand Hamoumou, Et ils sont devenus harkis, Paris, Fayard, 1993, 364p.
- Jean-Jacques Jordi, Mohand Hamoumou, Les harkis, une mémoire enfouie, Paris, Autrement, n°112, 1999, 137p.





M. Boudémia



# Harkis. Au camp des invisibles

## Photographies d'Elisa Cornu et documents d'archives

Exposition présentée au centre aixois des Archives départementales des Bouches-du-Rhône du 16 septembre 2011 au 28 janvier 2012.

### Comité scientifique et d'organisation

Jérôme Blachon, Rémy Boudier, Elisa Cornu, Abderahmen Moumen, Jacqueline Ursch

### Maquette et graphisme

Studio graphique du Conseil général des Bouches-du-Rhône

### Remerciements, par Elisa Cornu

Pour ce sujet, merci à mon père, résistant puis officier qui m'a appris ce que signifiait « servir ».

Mes pensées vont également vers mes deux grands-mères. Leurs personnalités ont stimulé mon imaginaire, influencé ma vie de femme, certainement mon engagement d'artiste. Ma grand-mère Corse m'a transmis la Méditerranée, dans le sang et dans mes rêves. Ma grand-mère Picarde m'a conté le son des canons, l'exode, les guerres.

Merci particulièrement à Jacqueline Ursch pour sa compréhension et son soutien constant pour ce « sujet difficile ». Merci également à J. Blachon, A. Moumen et R. Boudier avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler.

Merci au professeur J. Frémeaux, à son épouse France Marie pour leur amitié et leur soutien indéfectible, à B. Stora, historien, à Y. Michaud, philosophe, homme de cœur aux engagements généreux, au général F. Meyer et au colonel X. Leuba, acteurs et témoins de cette période, à P. Dol pour sa collaboration logistique à toute épreuve...

Rien n'eut été possible sans le soutien du Conseil général, particulièrement de Messieurs Guérini, Guinde, Pezet et Vulpian, hommes de culture, d'unité et de réconciliation.

Merci à G. Grandvallet, à F. Comes, aux familles de la cité du Brogylum pour leur compréhension, leur générosité.

Je remercie individuellement tous ces Français harkis, hommes et femmes, qui ont accepté de témoigner en me permettant de les photographier.

En souvenirs de M. Ghomiriani, fidèle, fier, digne à l'image de ces hommes, que j'ai rencontrés dans un camp de harkis en Provence.



